



Renouvellement bail 3/6/9 nécessaire au bout de 3 ans ?

Par **Bernard75**, le **12/03/2013** à **11:41**

Bonjour,

je suis bailleur d'un bien commercial dont le bail a été consenti pour une durée de 9 ans en 2009 avec révision triennale.

Le gestionnaire de bien vient de me transmettre un document de renouvellement du bail aux termes des 3 ans...

1- Ce document est-il nécessaire ? Sachant qu'il y a normalement tacite reconduction... Des honoraires sont prélevés et des diagnostics (PFE et plomb) ont dû être réalisés...

2- Qui doit payer les honoraires ?

3- Qui doit payer les diagnostics ?

Merci de votre aide

Cordialement,